



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2016

Etaient présents sous la présidence de M. Jean Bernard MARTIN, Maire :

Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Loretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Messieurs René SCHMIDT, Armand FOURNIER, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Messieurs Christian GAUER (à compter du point n° 3), Patrick HAYDINGER, Alain AREND, Mesdames Anne LEININGER, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Vanessa GERHARD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Marie SCHMITT, Marie BENOIST Caroline FERY, Messieurs Paul CHAVAN et Mikael FRITZINGER,

Après les salutations d'usage et lecture faite des excuses, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose le rajout en point 3 travaux de la construction d'un abri et d'une dalle sur la coulée verte, ainsi que le rajout en point 4 affaires financières la prise en charge d'interventions au titre du périscolaire. Par ailleurs la cession d'une place à bâtir, en point deux, est retirée en raison du désistement des candidats. Les modifications étant acceptés à l'unanimité il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2016

La diffusion dématérialisée de ce compte-rendu n'ayant pas été faite tous les membres ne sont pas en sa possession. Son approbation est donc reportée à la prochaine séance.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de ses délégations, de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain dans le cadre des transactions immobilières résumées ci-après :

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
BECKENDORF	3 IMPASSE DE LA FORGE	92.000,00	SANTORO CHRISTOPHE
HOLOTA EDITH	LIEUDIT VILLAGE	1.500,00	SCHUWER AMANDINE
SCHEIDT ERIC	42 RUE DE FAREBERSVILER	MISE A PRIX 14.000,00	ADJUDICATION

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire SIENNES les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

3) TRAVAUX

MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS QUARTIER DU HERAPEL ET RUE DES ALOUETTES, AMENAGEMENTS DE VOIRIE : ATTRIBUTION DES TRAVAUX, PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA DISSIMULATION DU RESEAU ORANGE

Au terme de l'appel d'offres lancé dans le cadre d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA), trois offres ont été présentées au titre du lot n° 1 « voirie » et quatre au titre du lot n° 2 « réseaux secs ». Après ouverture de plis et négociations avec les entreprises, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot n° 1 : Société TP KLEIN Guy de Diebling pour un montant HT de 169 202,88 €, TTC 203043,45 € (estimation HT 186 872,95 €) ;

Lot n° 2 : Société SAG VIGILEC de Cocheren pour un montant HT de 739 721,41 €, TTC 887 905,69 € (estimation HT 824 178,00 €).

Les ordres de service pour les réseaux secs ont été délivrés et les travaux doivent démarrer sous peu. Le marché voirie a, quant à lui été, notifié.

A l'occasion des travaux, le réseau ORANGE, actuellement sur supports communs, sera également enfoui et doit faire l'objet d'un protocole d'accord qui aboutira sur une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération.

Enfin une incertitude subsiste quant à la réalisation, en parallèle du réseau ORANGE, du réseau de la régie du câble. En effet ce service, triple-play (TV, internet, téléphone), relevant de l'aménagement numérique du territoire, compétence dont s'est dotée la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, les travaux devraient être à la charge de cette dernière.

Par ailleurs, la conception réalisation du réseau Fiber To The Home (FTTH) a été démarrée par la société SOGETREL qui réalise les travaux pour le compte de la régie Fibre Agglo Forbach. Cocheren étant la deuxième commune de l'agglo à être fibrée après Petite-Rosselle et, conformément à des accords nationaux favorisant l'utilisation prioritaire des infrastructures ORANGE, la réalisation du réseau parallèle ne sera probablement pas nécessaire. Une réunion de mise au point aura lieu à cet effet le 20 mai 2016.

L'exposé du Maire entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND acte de l'attribution des travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec ORANGE pour la dissimulation de leur réseau sur l'emprise des travaux communaux ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

AMENAGEMENT EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE : AVENANT N°1 AU LOT N°4 « BARDEAUX BOIS ET ARDOISE », AVENANT N°1 AU LOT N°6 « MENUISERIE EXTERIEURE BOIS – VITRERIE – PROTECTION SOLAIRE »

Pour une meilleure organisation du chantier il est souhaitable que la fourniture et pose de tablettes en alu soit réalisée par le poseur des bardeaux en bois. Il est donc proposé au Conseil Municipal un avenant en plus au Marché SALMON et un avenant en moins au marché HAS ALU.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE l'avenant n° 1 au marché passé avec la Société SALMON pour le lot n° 4 « bardeaux bois et ardoise » pour un montant de HT 1798,20 € portant le montant du marché HT de 56 340,00 € à 58 138,20 €, TTC 69 765,84 € ;

ACCEPTTE l'avenant en moins n°1 au marché passé avec la Société HAS ALU pour le lot n° 6 « menuiserie extérieure bois – vitrerie – protection solaire » d'un montant de HT 1798,20 € portant le montant du marché HT de 91 954,10 € à 90 155,90 €, TTC 108 187,08 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants découlant de la présente.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA CITE BELLE-ROCHE : DEMANDE DE SUBVENTION

La commune a été informée par instruction ministérielle et préfectorale de la mise en place du dispositif de soutien à l'investissement public local, au travers de fonds du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT). Sont notamment subventionnées les actions permettant de réduire la facture énergétique des collectivités.

L'éclairage public de la cité Belle-Roche avait été rénové au début des années 1980 dans le cadre du transfert des VRD des zones minières, des Houillères du Bassin de Lorraine vers la commune. A présent vétuste la rénovation complète de l'éclairage des avenues, voies principales, voies secondaires et impasses, s'impose en favorisant l'utilisation de matériels moins énergivores. Ces travaux entrent dans le cadre des dépenses subventionnables, au taux maximum de 50% du montant HT.

La commune a confié à la MATEC (Moselle Agence Technique) l'étude préliminaire de la rénovation complète de l'éclairage de ce quartier. Il en résulte une estimation de HT 667 500,00 €, TTC 801 000,00 €. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter cette subvention.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public de la Cité Belle-Roche pour un montant HT de 667 500,00 €, TTC 801 000,00 € ;

SOLLICITE la subvention du FNADT susceptible d'être attribuée pour ce type de travaux au titre du soutien public à l'investissement local ;

S'ENGAGE à prendre en charge la dépense résiduelle non couverte par la subvention, sur fonds propres communaux ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Madame Lauretta POLAK, Adjointe au Maire, responsable de la bibliothèque municipale expose son projet destiné à développer le fonds de livres destinés à la petite enfance pour pérenniser le partenariat avec le multi-accueil « le Jardin des Malices » dans le cadre d'actions « bébés lecteurs » et fidéliser par la même occasion un public familial.

Le projet vise également à développer le fonds de Bandes Dessinées « jeunesse et adolescents » ainsi que le fonds « romans adolescents » pour intéresser ce public même après son entrée au Collège.

Le coût de l'opération a été estimé à TTC 1 494,22 € susceptibles d'être pris en charge par le Département de la Moselle.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

SOLLICITE la subvention au titre des ressources documentaires susceptible d'être allouée pour le projet décrit ci-avant d'un montant TTC de 1 494,22 € ;

S'ENGAGE à prendre en charge la dépense résiduelle non couverte par la subvention sur fonds propres communaux ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

COULEE VERTE : CONSTRUCTION D'UN ABRI ET D'UNE DALLE

Le manque de surface de rangement de matériel a été signalé par les utilisateurs de la Coulée Verte notamment au moment des animations estivales. Une consultation a été menée auprès d'artisans locaux pour la construction d'un local en dur avec une porte basculante. L'offre la mieux disante a été présentée par l'entreprise A2C de Rosbruck pour un montant TTC de 9 430,44 €.

Les utilisateurs ont également suggéré la réalisation d'une dalle dans le prolongement de l'abri actuel afin de pouvoir y accoler un chapiteau et augmenter la surface abritée. L'offre la mieux disante a également été présentée par l'entreprise A2C pour un montant TTC de 5 761,80 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la réalisation des travaux détaillés ci-avant par l'entreprise A2C de Rosbruck pour un montant total de 15 192,24 €

4) AFFAIRES FINANCIERES

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX : AVENANT N°1

Le marché passé avec la société COFELY, à présent ENGIE COFELY, présente une erreur au niveau de la formule révision des prestations P2 et P3 ; la part fixe avait été omise.

Il est proposé au Conseil Municipal un avenant au marché pour rectifier cet oubli.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE l'avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux passé avec la Société ENGIE COFELY ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

PRISE EN CHARGE D'INTERVENTIONS AU TITRE DU PERISCOLAIRE

Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Adjointe en charge des affaires scolaires, expose qu'une activité « théâtre » a été programmée avec l'association « Le Kaléidoscope ». Les interventions de l'association lui sont réglées sous forme de subvention sur la base de 20,00 € la séance pour un maximum de 18 séances.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge cette dépense.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de prendre en charge les frais pour un montant maximum de 360,00 € à verser en fonction de la réalisation des séances à l'association « Le Kaléidoscope » ;

VOTE les crédits correspondants.

5) COOPERATION INTERCOMMUNALE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH PORTE DE FRANCE (CAFPDF) : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Par délibération en date du 24 septembre 2015 le conseil de la CAFPDF a adopté le Schéma de Mutualisation des Services notamment le principe de la mutualisation des achats par la constitution de groupement de commandes pour les fournitures de biens et services.

Le groupement de commandes « à la carte » regroupera un ensemble de familles de besoins. Les communes auront libre choix d'adhérer ou non selon leurs besoins sans contraintes de participer à l'ensemble des besoins listés.

Après le recensement des besoins pouvant entrer dans le périmètre du groupement de commandes, la CAFPDF a élaboré une convention constitutive qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal après sa lecture.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent au sein de la CAFPDF ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention dont un exemplaire restera annexé à la présente.

6) PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Par délibération en date du 15 février 2013 modifiée par délibération du 9 juillet 2013, le Conseil Municipal avait créé un poste d'Emploi Avenir à temps plein et deux postes à 24/35^{ème}.

Il est proposé au Conseil Municipal de pérenniser le poste Emploi Avenir à temps plein, arrivé au terme des trois ans, en poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps plein à partir du 16 mai 2016 ; les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2016.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de modifier le tableau des emplois communaux par transformation du poste Emploi Avenir à temps plein en poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps plein, à compter du 16 mai 2016 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

7) DIVERS

Le Maire propose à l'assemblée de passer sur le chantier de l'extension de l'Hôtel de Ville au terme de la séance.

Madame Martine KREBS, 1^{ère} Adjointe, rappelle encore attendre des réponses pour le déplacement à LAMPADEN pour le 30^{ème} anniversaire du Jumelage.

Une nouvelle soirée des élus aura lieu aux Enfants du Charbon ; une information sera encore faite.

Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, informe l'assemblée des changements qui interviendront au niveau de la collecte multifix en 2017 et qui sont à l'origine du puçage des bacs et du remplacement des bacs obsolètes. Un article paraîtra dans le prochain Echo municipal ainsi que sur le fonctionnement de la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

LE MAIRE :
Jean Bernard MARTIN